

Décès à la maison d'arrêt : l'hypothèse d'une mort naturelle

Jérôme Viry retrouvé sans vie samedi matin dans sa cellule de la prison de Metz-Queuleu serait mort de causes naturelles. C'est la version donnée hier par le parquet qui n'avait toujours pas eu les résultats des analyses toxicologiques.

LE procureur de la République, Joël Guitton a annoncé hier à la presse que la mort de Jérôme Viry pourrait avoir des causes naturelles. Cet homme âgé de 33 ans avait été découvert samedi matin dans sa cellule de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu qu'il partage avec un codétenu. Ce dernier aurait déclaré n'avoir rien entendu.

Jérôme Viry avait été condamné en mai dernier par le tribunal correctionnel de Metz à 18 mois de prison pour des violences conjugales et la destruction de son appartement. « **Mon fils, s'il était certes dépressif n'a jamais été en mauvaise santé** » rappelle son père joint hier par téléphone. « **La dernière fois que je l'ai vu, c'était le 11 avril dernier, il ne semblait pas malade** ». Pourtant, les résultats de l'autopsie en recherche des causes de la mort ordonnée par le parquet de Metz semblent démontrer que le jeune homme a été victime d'une occlusion intestinale. « **Avec perforation du colon et embolie pulmonaire** » précise M. Guitton. « Le

résultat des analyses toxicologiques n'est pas encore connu. Il devrait nous parvenir dans les semaines à venir. Cela pourrait démontrer que ce monsieur a absorbé, massivement ou non, des médicaments ou des produits stupéfiants ». En tout état de cause, le représentant du ministère déduit que même si Jérôme Viry avait tenté de mettre fin à ses jours, il n'y serait pas parvenu. Le destin en aurait donc décidé autrement.

Sollicité sur le résultat de l'autopsie, un expert meurthe-et-mosellan affirme que cette thèse peut se révéler probable. « **Le détenu aurait pu être victime d'un infarctus mélantrique qui aurait provoqué une occlusion intestinale plongeant cette personne dans un état semi-comateux avant que le décès n'intervienne** ». Or, rien dans la communication effectuée par M. Guitton ne fait référence à un tel phénomène généralement engendré par une consommation massive de tabac.

Un second médecin, mosellan celui-ci,

trouve qu'il existe des zones d'ombre dans les explications officielles. « **A 33 ans à moins d'avoir subi une intervention chirurgicale ou être atteint d'une maladie, ce genre de mort demeure peu probable** ». Selon le spécialiste, les traitements psychotropes ont tous des effets indésirables à savoir constipation, vomissements, nausées. Une ingurgitation massive pourrait donc être à l'origine d'une occlusion intestinale.

Les familles représentées par Me Dominique Boh-Petit s'indignent de l'information délivrée par voie de presse par le parquet. « **Les parents de Jérôme Viry n'ont pas eu accès au rapport d'autopsie et encore moins aux analyses toxicologiques. Je pense qu'il est prématuré de parler de mort naturelle étant précisé que le père de la victime avait vu son fils entrer en détention en parfaite forme physique** ».

Romuald PONZONI.

■ JUSTICE

sarreguemines